



Manger de la matsa le soir de Pessa'h est une des 613 mitsvot de la Tora

Notions et mots-clés

613 mitsvot, base de la loi juive

מצוה (mitsva, pluriel: mitsvot) : commandement, injonction. De la racine Tsav (צו). On en compte **613** dans la Tora.

מצות עשה (mitsvat assé) : littéralement : à faire.

Ce sont les commandements positifs, les actions à accomplir (exemple: aider un pauvre). Au nombre de 248, chiffre correspondant d'après la tradition au nombre d'organes et membres du corps humain.

מצות לא תעשה (mitsvat lo taassé) littéralement : ne pas faire

Ce sont les commandements négatifs, les actions prohibées (exemple: ne pas tuer). Au nombre de 365, chiffre correspondant d'après la tradition au nombre de jours de l'année solaire.

משפטים (michpatim) : lois sociales se rapportant au vivre ensemble (exemple: l'interdit de prêter à intérêt)

עדויות (edouyot) : témoignages/évoqueries d'un événement biblique (exemple : manger de la matsa à Pessa'h).

חוקים ('houkim) : décrets religieux dont le sens n'est pas explicite. (exemple : l'interdit de porter un vêtement constitué de lain et de laine)

מצות בין אדם לחבירו (mitsvot bein adam le'havero) : mitsvot qui concernent les rapports entre un homme et son prochain (exemple: ne pas induire son prochain en erreur)

מצות בין אדם למקום (mitsvot bein adam la makom) : mitsvot qui concernent les rapports entre l'homme et Dieu (exemple : prier chaque matin). Makom (le Lieu) est un des noms/attributs de Dieu.

הלכה (Hala'ha) : littéralement : le cheminement

Ensemble des commandements et lois religieuses. Interprétées et établies par les sages à partir des injonctions bibliques et rabbiniques. La hala'ha se penche en particulier sur les nouvelles questions posées par l'évolution des techniques. Par exemple : la contraception.

שולחן ערוך (Choul'han arou'h) : littéralement : la table dressée

Ouvrage de référence par excellence de la loi juive. Rédigé par Josef Caro au XVI^e siècle, il s'agit d'une synthèse des opinions et décisions talmudiques et rabbiniques, qui fait aujourd'hui encore autorité.

Bar-mitsva ou **Bat mitsva** (litt : **fil(s)/fil(le) de la mitsva**) : majorité religieuse. A partir de 13 ans pour les garçons et 12 ans pour les filles, on considère qu'un individu est responsable de ses actes et astreint à accomplir les mitsvot.